

1. Intitulé du certificat

« Conduire une ligne de production alimentaire » (CLPIA1) associé au métier conducteur de ligne de production industrie alimentaire

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Een voedselproductielijn besturen (CLPIA1) gekoppeld aan het beroep van procesoperator in de voedingsindustrie

Fahren einer Lebensmittel-Produktionslinie (CLPIA1) verbunden mit dem Beruf des Anlagenfahrers in der Lebensmittelindustrie

Managing a food production line (CLPIA1) related to the profession of production line manager in the food industry

⁽¹⁾ Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Éléments de compétences acquis

Le titulaire de l'attestation de compétences est capable de :

Assurer le démarrage ou le suivi de la production

- Se préparer à la production
- Contrôler la propreté et la désinfection de la ligne de production
- Contrôler la propreté et la désinfection des équipements et accessoires
- Contrôler si la ligne est en bon état de fonctionnement
- Contrôler si la ligne est adaptée à la production demandée
- Démarrer la ligne de production
- Contrôler la conformité des matières premières, de l'emballage et (si en continu) des produits
- Approvisionner la ligne en matières premières et en emballage
- Consigner les informations de mise en route (rapport de garde)

Conduire la ligne de production

- Contrôler le bon état de fonctionnement de la ligne
- Intervenir en cas de dysfonctionnement de la machine
- Contrôler l'encours de la production
- Contrôler la conformité des matières premières et d'emballage
- Approvisionner la ligne en matières premières et en emballage
- Contrôler la conformité des produits au cahier des charges de fabrication
- Réguler les paramètres de production
- Transmettre les résultats de production

Arrêter la production

- Suivre les procédures d'arrêt
- Nettoyer et désinfecter de la ligne de production
- Nettoyer et désinfecter les équipements et les accessoires
- Transmettre les résultats d'arrêt de production
- Ranger la zone de travail

Assurer les opérations de maintenance

- Assurer les opérations de maintenance de premier niveau
- Assurer les opérations de maintenance de deuxième niveau à partir des instructions d'utilisation
- Transmettre les résultats d'opérations de maintenance
- Ranger la zone de travail

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le Conducteur de Ligne de Production en Industrie Alimentaire (CLPIA) :

- travaille sous la direction d'un supérieur hiérarchique (responsable de production, chef d'atelier, chef d'équipe) ;
- assure la conduite d'un procédé de production ;
- assure la surveillance, la maintenance jusqu'au niveau 2 au sein d'équipes composées de personnes ayant des

qualifications diverses.

Le CLPIA doit être capable d'intervenir de manière adéquate en cas de dysfonctionnement et de panne dans le cadre de ses prérogatives.

(¹) Rubrique facultative

(¹) **Note explicative**

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs. Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.eu.int> © Communautés européennes 2002

Version Octobre 2010

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur Consortium de la validation des compétences, service public Rue de Stalle 67 1180 Bruxelles Tel. 00.32.2. 371.74.40 www.validationdescompetences.be	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat Les gouvernements de la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française de la Région Bruxelles-Capitale
Niveau (national ou international) du certificat	Système de notation / conditions d'octroi Evaluation binaire : OK / NOK
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation §4 Le Titre de compétence donne droit à l'accès aux formations organisées au sein des établissements de l'Enseignement de Promotion Sociale ainsi que des centres de formation des Entités, du Forem et de « Bruxelles Formation », lorsque les compétences visées par le Titre constituent une condition d'accès à ces formations, conformément aux règles en vigueur au sein de ces institutions. Le Titre de compétence donne lieu à la prise en compte automatique des compétences validées pour l'accès aux épreuves sanctionnées par les certificats scolaires délivrés par la Communauté française conformément aux dispositions du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion Sociale, et sous réserve des conditions de durée de validité prévues, dans le cadre du cursus scolaire, pour certaines compétences.	Accords internationaux Néant

Base légale

Accord de coopération relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue (24 juillet 2003)

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation		
Apprentissage en contexte professionnel		
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée...)	100 %	Durée de l'épreuve de validation : 2h à 4h

Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat

Niveau d'entrée requis

Information complémentaire

www.validationdescompetences.be

www.europass.cedefop.europa.eu